

Justice

Assises : les deux portiers du Q ne sont pas d'accord entre eux sur ce qu'il s'est passé

BOURGES JUSTICE

Publié le 15/06/2017 à 20h27



Les plaidoiries (de gauche, à droite, Bertrand Couderc et Dominique Lacroix en défense, Sandrine Barré et François

Buthiau pour les parties civiles) sont prévues demain matin. Croquis Franck Lemort © Agence BOURGES

Les portiers de la discothèque berruyère le Q ont été interrogés par la cour d'assises du Cher cet après-midi. Chacun est resté sur sa version.

« Pourquoi est-il impossible d'avoir un récit rigoureux de ce qu'il s'est passé ? » Le président de la cour d'assises du Cher, Jean-Michel Pignoux, s'énerve.

Après trois jours et demi de procès, les portiers Patrick Makara, 38 ans, et Patrick Bonyoko, 39 ans, ont été interrogés ce jeudi après-midi sur la bagarre ayant abouti au décès de Kévin Durand, 27 ans, un client que Makara venait d'évincer de la discothèque berruyère le Q, en octobre 2015.

Patrick Makara s'exprime mieux que son ancien collègue Patrick Bonyoko, qui parle vite et avec un fort accent d'Afrique noire, mais ses interventions éclairent peu la cour d'assises du Cher.

Gaz lacrymo ou pas ?

Depuis son placement en garde à vue jusqu'au procès, Makara a toujours nié avoir frappé Kévin Durand. Malgré plusieurs témoignages de clients qui assurent que c'est lui qui a donné le premier coup et déclenché la bagarre.

A lire aussi : [Procès des portiers du Q : un témoin évoque un troisième agresseur](#)

PUBLICITÉ

« Kévin m'a mis un coup dans le dos, assure Patrick Makara. Je me retourne, je veux l'atteindre, mais je le loupe. Je n'ai jamais donné un coup de poing à Kévin Durand. »

Lors de son interrogatoire, Patrick Bonyoko a encore confirmé avoir donné au moins un coup de poing à Kévin Durand, qui a atteint son visage, et une balayette dont il ne sait pas si elle a fait tomber la victime.

Il dit avoir tapé après avoir reçu du gaz lacrymogène dont on ne sait pas s'il a existé ou non. Comme des témoins, Bonyoko assure que Makara a donné des coups au visage de Kévin.

A lire aussi : [Notre dossier sur l'affaire des portiers du Q](#)

Le verdict tombera ce vendredi. Jugés pour violences en réunion ayant entraîné la mort sans intention de la donner, les accusés encourent 20 ans de réclusion.

PUBLICITÉ

(Plus de précisions dans notre édition du 16 juin 2017).